

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral n°17347 est prescrite l'ouverture d'une enquête publique d'une durée de 31 jours relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société LERINS FISH en vue de la régularisation et de la modernisation du site aquacole des îles de Lérins dans le Golfe Juan sur la commune de Cannes

du lundi 26 février 2024 à 9h00 au mercredi 27 mars 2024 à 17h00

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier de demande d'autorisation, comprenant notamment l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale :

- sur support papier, à la mairie de Cannes, pôle juridique, réglementaire et maritime de la direction mer et littoral, Quai Croisette, Port Pierre Canto, 06400 Cannes : du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00
- sur un poste informatique mis à disposition du public en mairie de Cannes à l'adresse et aux horaires d'ouverture précités
- sur le site internet des services de l'État dans les Alpes-Maritimes : <https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement>

Des informations complémentaires sur ce dossier pourront être demandées auprès du responsable de projet :
Monsieur Jérôme HEMAR – jerome.hemar@aquafrais-cannes.com – LERINS FISH/AQUAFRAIS CANNES – 159/160 avenue du Maréchal Juin 06400 Cannes.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie de Cannes, pôle juridique, réglementaire et maritime de la direction mer et littoral, Quai Croisette, Port Pierre Canto, 06400 Cannes
- par courrier postal adressé à l'attention du commissaire enquêteur, à la mairie de Cannes ; ces courriers seront annexés au registre d'enquête ouvert à la mairie
- par courrier électronique à l'adresse ddpp-icpe@alpes-maritimes.gouv.fr en mentionnant en objet « Enquête publique LERINS FISH » ; ces observations seront consultables sur le site internet des services de l'État dans les Alpes-Maritimes : <https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement>

Monsieur Jean-Loup DESTOMBES, chef de projet environnement carrière en retraite, désigné en qualité de commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, en mairie de Cannes, pôle juridique, réglementaire et maritime de la direction mer et littoral, Quai Croisette, Port Pierre Canto, 06400 Cannes, les :

- lundi 26 février 2024, de 9h00 à 12h00
- jeudi 7 mars 2024, de 9h00 à 12h00
- vendredi 15 mars 2024, de 13h30 à 17h00
- mardi 19 mars 2024, de 9h00 à 12h00
- mercredi 27 mars 2024, de 13h30 à 17h00

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an en mairie de Cannes, à la direction départementale de la protection des populations (service environnement) ainsi que sur le site internet des services de l'État dans les Alpes-Maritimes : <https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement>

À l'issue de l'enquête, le préfet des Alpes-Maritimes est l'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation environnementale ou la décision de refus.

Nice, le 29 JAN. 2024 *Pour le préfet,*
Secrétaire Général
SG 4522


Philippe LOOS